

Guide des services à la clientèle 109 Accès à l'information et protection de la vie privée

Dernière mise à jour : Février 2021

Qu'est-ce que la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*?

Cette loi vous donne le droit de demander aux organismes du secteur public de l'Ontario des renseignements qu'ils détiennent. Cela s'applique au gouvernement de l'Ontario et à certaines autres institutions publiques.

L'objectif de cette loi est de garantir le droit d'accès à l'information détenue par ces institutions et de protéger la vie privée des personnes relativement à l'utilisation des renseignements personnels détenus par ces institutions.

Quelles sont les incidences de cette loi sur l'accès aux documents de la collection des Archives publiques de l'Ontario?

Il existe des exceptions à ce droit d'accès général. La loi précise les types de renseignements que les institutions doivent refuser de divulguer et ceux qu'elles sont autorisées à décider de divulguer ou non.

Bon nombre des documents gouvernementaux présents dans la collection des Archives publiques de l'Ontario doivent être examinés en tenant compte des exigences de la Loi.

Comment puis-je savoir si les documents que je veux consulter dans les Archives publiques de l'Ontario doivent faire l'objet d'un examen en vertu de la Loi?

Vérifiez le statut des documents que vous désirez consulter dans la section portant sur les restrictions à l'accès dans la description de la série de documents.

Par exemple, vous devrez soumettre une demande d'accès à l'information s'il est indiqué : « Access to these records is governed by the Freedom of Information and Protection of Privacy Act (L'accès à ces dossiers est régi par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.) »

La plupart des descriptions de séries de documents sont accessibles dans la Base de données des descriptions des documents d'archives, que vous trouverez dans la section [Accédez à nos collections de notre site Web](#). [Cliquez ici pour consulter la section Accédez à nos collections de notre site Web](#). Pour obtenir de l'aide,

communiquiez avec un archiviste de référence. [Cliquez ici pour accéder à la section Pour nous joindre située à la fin de ce guide afin d'obtenir nos coordonnées.](#)

Quels sont les renseignements que je dois fournir au moment de faire une demande d'accès à l'information pour accéder à des documents faisant partie de la collection des Archives publiques de l'Ontario?

Décrivez le plus précisément possible les documents auxquels vous désirez avoir accès.

Si vous désirez consulter une série de documents précise qui comporte une liste de dossiers, indiquez le code de référence (numéro RG), le numéro du contenant et le numéro ou nom du dossier.

Exemple : RG 1-568, B162753, Anicinabe Park.

Il est possible qu'une série de documents ne comporte pas de liste de dossiers. Dans ce cas, indiquez le code de référence (numéro RG) et tout renseignement pertinent à propos du sujet de votre recherche.

N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées, dont une adresse de courriel.

Pour obtenir de l'aide, communiquez avec un archiviste de référence. [Cliquez ici pour accéder à la section Pour nous joindre située à la fin de ce guide afin d'obtenir nos coordonnées.](#)

Comment puis-je faire une demande d'accès à l'information?

Vous pouvez soumettre une demande en ligne ou par courriel.

1. En ligne

Utilisez le formulaire de Demande d'accès ou de rectification (en ligne) pour envoyer votre demande accompagnée du règlement obligatoire des droits de 5 \$ pour le dépôt de la demande. [Cliquez ici pour accéder au formulaire de Demande d'accès ou de rectification.](#)

2. Par la poste

Écrivez une lettre ou remplissez et envoyez le formulaire de Demande d'accès ou de rectification (à expédier par la poste). [Cliquez ici pour télécharger le formulaire de Demande d'accès ou de rectification \(à expédier par la poste\).](#)

Veillez accompagner votre demande du règlement obligatoire des droits de 5 \$ pour le dépôt de la demande (par chèque ou mandat-poste en dollars canadiens libellé à l'ordre du **ministre des Finances**), à l'adresse suivante :

Unité de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée

Archives publiques de l'Ontario
134, boul. Ian Macdonald
Toronto (Ontario) M7A 2C5

Où puis-je obtenir plus de renseignements sur la façon de faire une demande d'accès à l'information?

Pour de plus amples renseignements à propos des demandes d'accès à l'information, [cliquez ici pour accéder à la page Comment faire une demande d'accès à l'information](#). Vous trouverez sur cette page un lien vers les formulaires de Demande d'accès ou de rectification.

Qu'est-ce qui arrive une fois que j'ai soumis une demande d'accès à l'information?

L'institution est tenue de vous donner une réponse dans les 30 jours civils suivant la réception de la demande.

L'Unité de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée des Archives publiques de l'Ontario examinera les documents afin de déterminer si les renseignements qu'ils contiennent peuvent être divulgués et vous répondra par écrit. Cette réponse par écrit pourrait être pour vous informer du résultat de l'examen de votre demande, vous annoncer la prolongation du délai de traitement de votre demande ou vous avertir des frais de traitement à payer.

Pour toute question à propos de votre demande, vous pouvez communiquer avec l'Unité de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée par courriel à archivesfoi@ontario.ca.

Besoin de plus amples renseignements?

[Cliquez ici pour accéder au texte de loi sur le site Lois-en-ligne de l'Ontario](#). Vous pouvez aussi obtenir un exemplaire papier auprès de notre bibliothèque. [Cliquez ici pour accéder au catalogue en ligne de la bibliothèque des Archives publiques de l'Ontario](#).

Pour nous joindre

Téléphone : 416 327-1600 Sans frais (en Ontario) : 1 800 668-9933

Courriel : [Cliquez ici pour envoyer un courriel aux Archives publiques de l'Ontario](#)

Adresse : Archives publiques de l'Ontario, 134, boul. Ian Macdonald, Toronto (Ontario) M7A 2C5

Site Web :

Pour vous renseigner sur les collections des Archives publiques de l'Ontario et accéder aux guides de recherche et à d'autres matériels utiles mis à la disposition des clients par l'entremise des Archives publiques, veuillez vous rendre sur notre site Web. [Cliquez ici pour visiter notre site Web](#).

Guides des services à la clientèle et guides de recherche

Les Archives publiques de l'Ontario ont publié une série de guides de recherche détaillés sur une variété de sujets particuliers. Pour d'autres renseignements à ce sujet, allez au site des Archives et, à la page d'accueil, cliquez sur « Accédez à nos collections », puis sélectionnez « Guides et outils de recherche ».

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021

Ces renseignements sont fournis à titre de service public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. Nous ne pouvons donc pas garantir que l'information est exacte. Les lecteurs devront si possible vérifier l'information avant de s'en servir.